



Envoyé en préfecture le 12/09/2022

Reçu en préfecture le 12/09/2022

Affiché le

Berser  
Levaut

ID : 007-250700762-20220830-30082022\_5-DE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du COMITE SYNDICAL  
SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LE THERMALISME ET  
L'ENVIRONNEMENT

07600 VALS LES BAINS

L'an deux mille vingt-deux, le 30 août, le Comité Syndical du SITHÈRE régulièrement convoqué par courrier en date du 24 août s'est réuni en Mairie de Vals, sous la Présidence de Monsieur JOURET.

La séance est ouverte à 18 h 30. Elle est levée à 19 h 30.

Présents : *Mmes EL FARKH, LAJOIE, NICOLINI, ROBERT, VENTALON*  
*M. BONNEFILLE, BRUN, CEYSSON, JOURET, LHOPIEAU, LOUCHE,*

*Procurations : Vincent MOUNIER à Eric JOURET*

*Secrétaire de séance : Michel CEYSSON*

*Absents excusés : M. Vincent MOUNIER*

**Réhabilitation des thermes de Vals-les-Bains**  
**Sollicitation du Conseil Départemental**

Le projet des thermes de Vals-les-Bains est engagé par phases depuis l'automne 2017, et pour la dernière de 2021 à fin 2022.

Dans la dernière phase, une enveloppe travaux et études de 895 000€ n'est à ce jour pas financée par le Conseil Départemental. Il est proposé de le solliciter sur le nouveau dispositif Atout Ruralité 07 à hauteur de 22,4 % de cette enveloppe.

A noter qu'une autorisation de démarrage anticipée avait été présentée et acceptée par le Département avant le démarrage des travaux.

Cela représente une subvention d'aide potentielle de 209 430 € qui sera plafonnée à 200 000 euros.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical :

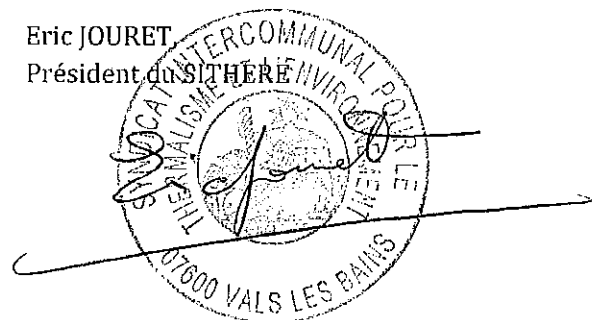
- Autorise le Président à déposer une demande de subvention auprès du Conseil départemental
- Charge son Président de signer toutes pièces nécessaires.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits*

Pour extrait certifié conforme.

Eric JOURET

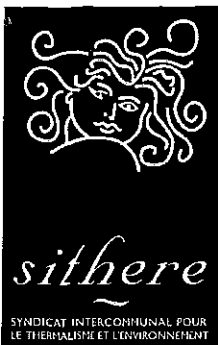
Président du SITHÈRE



**Syndicat Intercommunal pour le Thermalisme et l'Environnement**

7, rue Jean Jaurès - CS 90106 - 07600 Vals-les-Bains

Tél. 04 75 37 63 80 - Site internet : sithere.fr - courriel : sithere@sithere.fr



Envoyé en préfecture le 12/09/2022

Reçu en préfecture le 12/09/2022

Affiché le

Borner  
l'original

ID : 007-250700762-20220830-30082022\_10-DE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du COMITE SYNDICAL  
SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LE THERMALISME ET  
L'ENVIRONNEMENT

07600 VALS LES BAINS

L'an deux mille vingt-deux, le 30 août, le Comité Syndical du SITHÈRE régulièrement convoqué par courrier en date du 24 août s'est réuni en Mairie de Vals, sous la Présidence de Monsieur JOURET. La séance est ouverte à 18 h 30. Elle est levée à 19 h 30.

Présents : Mmes EL FARKH, LAJOIE, NICOLINI, ROBERT, VENTALON  
M. BONNEFILLE, BRUN, CEYSSON, JOURET, LHOPIEAU, LOUCHE,

Procurations : Vincent MOUNIER à Eric JOURET

Secrétaire de séance : Michel CEYSSON

Absents excusés : M. Vincent MOUNIER

-----  
**Etude de faisabilité pour la création d'hébergements  
à Vals-les-Bains**

Afin d'accompagner le développement de l'établissement thermal de Vals et au-delà de toute la station, le SITHÈRE souhaite vérifier l'opportunité de développer la capacité d'hébergements curistes et bien être.

Cette étude également souhaitée par la société des thermes pourrait bénéficier du soutien du conseil régional Auvergne Rhône Alpes et des investisseurs (Caisse des dépôts et Consignations).

Cette étude intégrera également les volets faisabilité technique, juridique et économique pour ces hébergements.

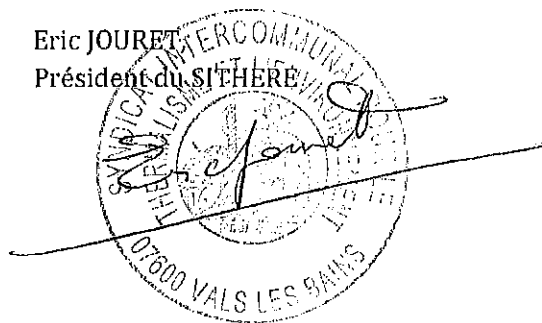
Après en avoir délibéré, le Comité syndical :

- Autorise le Président à retenir l'offre la mieux-disante par voie de décision,
- Autorise le Président à solliciter le financement du conseil régional et de la caisse des dépôts
- Charge son Président de signer toutes pièces nécessaires à la réalisation de cette étude

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Pour extrait certifié conforme.

Eric JOURET  
Président du SITHÈRE



**Syndicat Intercommunal pour le Thermalisme et l'Environnement**

7, rue Jean Jaurès - CS 90106 - 07600 Vals-les-Bains

Tél. 04 75 37 63 80 - Site internet : sithere.fr - courriel : sithere@sithere.fr



Envoyé en préfecture le 12/09/2022

Reçu en préfecture le 12/09/2022

Affiché le

Berges  
Cévennes

ID : 007-250700762-20220830-30082022\_11-DE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du COMITE SYNDICAL  
SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LE THERMALISME ET  
L'ENVIRONNEMENT  
07600 VALS LES BAINS

L'an deux mille vingt-deux, le 30 août, le Comité Syndical du SITHERE régulièrement convoqué par courrier en date du 24 août s'est réuni en Mairie de Vals, sous la Présidence de Monsieur JOURET. La séance est ouverte à 18 h 30. Elle est levée à 19 h 30.

Présents : Mmes EL FARKH, LAJOIE, NICOLINI, ROBERT, VENTALON  
M. BONNEFILLE, BRUN, CEYSSON, JOURET, LHOPITEAU, LOUCHE,

Procurations : Vincent MOUNIER à Eric JOURET

Secrétaire de séance : Michel CEYSSON

Absents excusés : M. Vincent MOUNIER

**Création d'un centre de santé à Neyrac-les-Bains,  
Commune de Meyras  
Création juridique du centre de santé**

Suite au déficit de recrutement de médecins généralistes et thermaux plus particulièrement prégnant sur la commune de Meyras, il est proposé au comité syndical de créer un centre de santé à Neyrac les bains sous la maîtrise d'ouvrage du SITHERE.

Ce centre de santé a pour objectif de permettre le recrutement de médecins salariés.

Cette expérimentation permettra d'évaluer l'intérêt d'une telle démarche et d'étendre si nécessaire et selon l'efficacité de cette démarche aux autres communes du syndicat.

La candidature d'une jeune médecin roumaine apparaît intéressante et permet d'envisager rapidement un premier recrutement qui pourrait intervenir dès cette fin de saison 2022, et ainsi préparer sereinement la saison 2023 à la station thermale de Neyrac Les Bains.

La formalisation du fonctionnement du centre et de ses activités est actée dans deux documents déposés auprès de l'ARS pour obtenir un numéro FINESS (le projet de santé et le règlement intérieur).

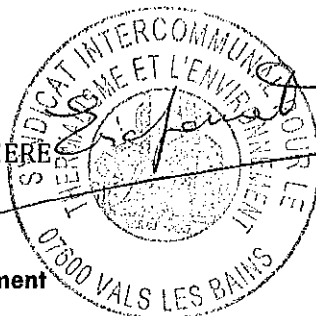
Après en avoir délibéré, le Comité syndical :

- Autorise le Président à prendre les décisions relatives à la création juridique du centre de santé de Neyrac les bains, commune de Meyras,
- Charge son Président de signer toutes pièces nécessaires

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits*

Pour extrait certifié conforme.

Eric JOURET,  
Président du SITHERE





Envoyé en préfecture le 12/09/2022

Reçu en préfecture le 12/09/2022

Affiché le

Bercy  
Levallois

ID : 007-250700762-20220830-30082022\_9-BF

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du COMITE SYNDICAL  
SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LE THERMALISME ET  
L'ENVIRONNEMENT

07600 VALS LES BAINS

L'an deux mille vingt-deux, le 30 août, le Comité Syndical du SITHERE régulièrement convoqué par courrier en date du 24 août s'est réuni en Mairie de Vals, sous la Présidence de Monsieur JOURET. La séance est ouverte à 18 h 30. Elle est levée à 19 h 30.

Présents : Mmes EL FARKH, LAJOIE, NICOLINI, ROBERT, VENTALON  
M. BONNEFILLE, BRUN, CEYSSON, JOURET, LHOPITEAU, LOUCHE,

Procurations : Vincent MOUNIER à Eric JOURET

Secrétaire de séance : Michel CEYSSON

Absents excusés : M. Vincent MOUNIER

-----  
**Création d'un centre de santé à Neyrac-les-Bains,  
Commune de Meyras  
Création d'une régie de recettes**

Dans le cadre de la création du centre de santé, le SITHERE va devoir percevoir des recettes venant des patients des médecins ou de la sécurité sociale, MSA et autres caisses de maladies.

Aussi, il est nécessaire de créer une régie de recettes au sein du SITHERE.

Il est proposé de délibérer pour que le Président puisse signer l'acte constitutif de création de la régie de recettes et toutes pièces et décisions liées à cette création.

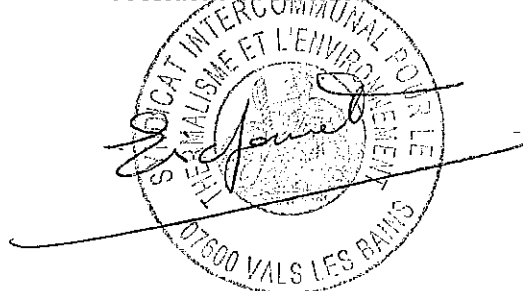
Après en avoir délibéré, le Comité syndical :

- Autorise le Président à prendre les décisions relatives à la création d'une régie de recettes et la nomination d'un régisseur pour le centre de santé de Neyrac les bains, commune de Meyras ;
- Charge son Président de signer toutes pièces nécessaires

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Pour extrait certifié conforme.

Eric JOURET,  
Président du SITHERE



**Syndicat Intercommunal pour le Thermalisme et l'Environnement**

7, rue Jean Jaurès - CS 90106 - 07600 Vals-les-Bains

Tél. 04 75 37 63 80 - Site internet : sithere.fr - courriel : sithere@sithere.fr



Envoyé en préfecture le 12/09/2022

Reçu en préfecture le 12/09/2022

Affiché le

07600 Vals-les-Bains

ID : 007-250700762-20220830-30082022\_8-DE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du COMITE SYNDICAL  
SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LE THERMALISME ET  
L'ENVIRONNEMENT

07600 VALS LES BAINS

L'an deux mille vingt-deux, le 30 août, le Comité Syndical du SITHERE régulièrement convoqué par courrier en date du 24 août s'est réuni en Mairie de Vals, sous la Présidence de Monsieur JOURET. La séance est ouverte à 18 h 30. Elle est levée à 19 h 30.

Présents : *Mmes EL FARKH, LAJOIE, NICOLINI, ROBERT, VENTALON*  
*M. BONNEFILLE, BRUN, CEYSSON, JOURET, LHOPITEAU, LOUCHE,*

Procurations : *Vincent MOUNIER à Eric JOURET*

Secrétaire de séance : *Michel CEYSSON*

Absents excusés : *M. Vincent MOUNIER*

---

**Création d'un centre de santé à Neyrac-les-Bains,  
Commune de Meyras  
Création d'un poste de médecin sous contrat vacataire**

La loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, permet le recrutement de vacataire par les collectivités.

Au vu du besoin de médecins pour l'établissement thermal de Neyrac et pour le territoire et tenant compte du souhait de salariat d'un médecin intéressé par cet emploi, il est proposé de créer un emploi de vacataire.

Ce statut permet de confier à un salarié une mission spécifique et ponctuelle à caractère discontinu, rémunérée à la vacation et après service fait.

Il permet de faire appel au médecin chaque fois que nécessaire, pour assurer les actes ponctuels nécessaires au besoin de consultation de médecine générale et thermale au sein du centre de santé de Neyrac-les-bains, commune de Meyras.

Il est proposé de créer cet emploi.

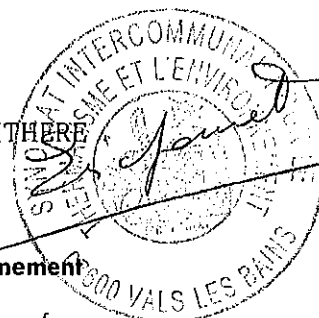
Après en avoir délibéré, le Comité syndical :

- Décide de créer un emploi au sein du SITHERE de médecin généraliste vacataire,
- Autorise le Président à prendre les décisions relatives à la création d'un poste de médecin sous contrat vacataire
- Charge son Président de la nomination du médecin concerné,
- Charge son Président de signer toutes pièces nécessaires

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits*

Pour extrait certifié conforme.

Eric JOURET,  
Président du SITHERE



**Syndicat Intercommunal pour le Thermalisme et l'Environnement**

7, rue Jean Jaurès - CS 90106 - 07600 Vals-les-Bains

Tél. 04 75 37 63 80 - Site internet : sithere.fr - courriel : sithere@sithere.fr



Envoyé en préfecture le 12/09/2022

Reçu en préfecture le 12/09/2022

Affiché le

Bercy  
L'ÉVALUÉ

ID : 007-250700762-20220830-30082022\_7-DE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du COMITE SYNDICAL  
SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LE THERMALISME ET  
L'ENVIRONNEMENT

07600 VALS LES BAINS

L'an deux mille vingt-deux, le 30 août, le Comité Syndical du SITHERE régulièrement convoqué par courrier en date du 24 août s'est réuni en Mairie de Vals, sous la Présidence de Monsieur JOURET.

La séance est ouverte à 18 h 30. Elle est levée à 19 h 30.

Présents : *Mmes EL FARKH, LAJOIE, NICOLINI, ROBERT, VENTALON*  
*M. BONNEFILLE, BRUN, CEYSSON, JOURET, LHOPIEAU, LOUCHE,*

Procurations : *Vincent MOUNIER à Eric JOURET*

Secrétaire de séance : *Michel CEYSSON*

Absents excusés : *M. Vincent MOUNIER*

**Création d'un centre de santé à Neyrac-les-Bains,  
Commune de Meyras  
Acquisition de matériel et des logiciels nécessaires**

Pour assurer le fonctionnement de ce centre de santé, il est proposé au comité syndical d'acquérir les différents équipements utiles : matériels et mobiliers médicaux et administratifs, matériel informatique, les logiciels de gestion...

Deux logiciels de gestion sont déjà identifiés :

Le premier est lié à la gestion du dossier des patients. Le logiciel Weda apparaît le mieux adapté et c'est celui qui est en place sur la maison médicale de Meyras. Il permettra une gestion facilitée de la relation entre les différents professionnels de santé.

Le deuxième est lié à la gestion des plannings et des prises de rendez-vous. La solution la mieux adaptée et la plus connue du public et celle proposé par Doctolib.

Par ailleurs une solution d'installation de cabine de consultation avec une proposition du type de celle de Medadom pourrait compléter la continuité des soins en offrant une possibilité de consultation de 7 jours sur sept et de 8 heures à 22 heures.

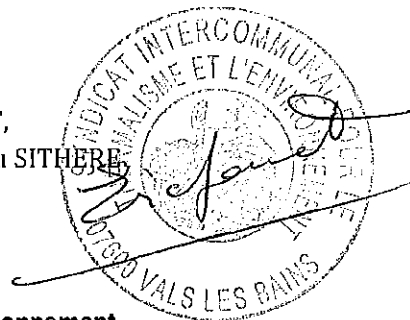
Après en avoir délibéré, le Comité syndical :

- Autorise le Président à prendre les décisions relatives à l'acquisition du matériel et des logiciels nécessaires au centre de santé de Neyrac-les-Bains
- Charge son Président de signer toutes pièces nécessaires

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits*

Pour extrait certifié conforme.

Eric JOURET,  
Président du SITHERE



**Syndicat Intercommunal pour le Thermalisme et l'Environnement**

7, rue Jean Jaurès - CS 90106 - 07600 Vals-les-Bains

Tél. 04 75 37 63 80 - Site internet : sithere.fr - courriel : sithere@sithere.fr



Envoyé en préfecture le 12/09/2022

Reçu en préfecture le 12/09/2022

Affiché le

Préfecture  
Ceysson

ID : 007-250700762-20220830-30082022\_6-CC

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du COMITE SYNDICAL  
SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LE THERMALISME ET  
L'ENVIRONNEMENT

07600 VALS LES BAINS

L'an deux mille vingt-deux, le 30 août, le Comité Syndical du SITHERE régulièrement convoqué par courrier en date du 24 août s'est réuni en Mairie de Vals, sous la Présidence de Monsieur JOURET.

La séance est ouverte à 18 h 30. Elle est levée à 19 h 30.

Présents : Mmes EL FARKH, LAJOIE, NICOLINI, ROBERT, VENTALON  
M. BONNEFILLE, BRUN, CEYSSON, JOURET, LHOPIEAU, LOUCHE,

Procurations : Vincent MOUNIER à Eric JOURET

Secrétaire de séance : Michel CEYSSON

Absents excusés : M. Vincent MOUNIER

**Création d'un centre de santé à Neyrac-les-Bains,  
Commune de Meyras  
Conventionnement avec la Commune de Meyras**

La commune de Meyras dispose de locaux permettant l'installation effective de deux cabinets médicaux. Il convient donc qu'une convention de mise à disposition intervienne pour que le SITHERE puisse y installer le centre de santé. La redevance d'occupation de ces locaux est estimée à 300 euros par mois et par cabinet utilisé.

Le mode de financement du SITHERE ne permet pas à ce jour d'assurer le financement d'opérations liées à la création de nouveaux services à la population.

Le SITHERE va bien percevoir des recettes (remboursement des soins par les caisses de sécurité sociale, mutuelle, soutien éventuel de l'Etat, de la Région et du Département), mais pour les premières années de fonctionnement, l'équilibre financier n'est toutefois pas totalement garanti.

Aussi il est proposé que le financement du fonctionnement, et plus particulièrement du déficit éventuel lié à cette activité, soit porté dans un premier temps par la commune de Meyras.

Un projet de conventionnement avec la commune de Meyras va permettre de préciser ces différents points.

Il est proposé au comité syndical d'approuver la convention à intervenir ainsi que toutes pièces nécessaires à son application.

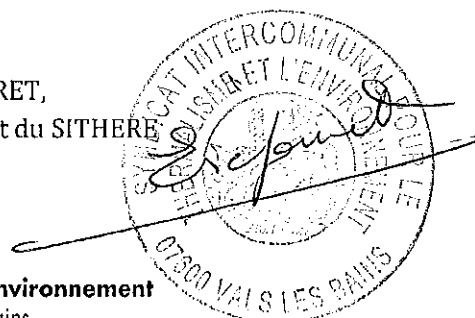
Après en avoir délibéré, le Comité syndical :

- Approuve la convention de partenariat,
- Autorise son Président à signer la convention et toutes pièces nécessaires

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits*

Pour extrait certifié conforme.

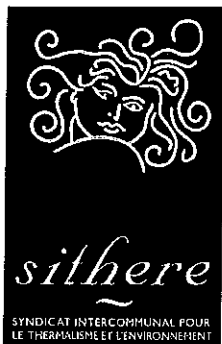
Eric JOURET,  
Président du SITHERE



**Syndicat Intercommunal pour le Thermalisme et l'Environnement**

7, rue Jean Jaurès - CS 90106 - 07600 Vals-les-Bains

Tél. 04 75 37 63 80 - Site internet : sithere.fr - courriel : sithere@sithere.fr



Envoyé en préfecture le 12/09/2022

Reçu en préfecture le 12/09/2022

Affiché le

Bureau  
Levallois

ID : 007-250700762-20220830-30082022\_4-DE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du COMITE SYNDICAL  
SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LE THERMALISME ET  
L'ENVIRONNEMENT

07600 VALS LES BAINS

L'an deux mille vingt-deux, le 30 août, le Comité Syndical du SITHERE régulièrement convoqué par courrier en date du 24 août s'est réuni en Mairie de Vals, sous la Présidence de Monsieur JOURET.

La séance est ouverte à 18 h 30. Elle est levée à 19 h 30.

Présents : Mmes EL FARKH, LAJOIE, NICOLINI, ROBERT, VENTALON  
M. BONNEFILLE, BRUN, CEYSSON, JOURET, LHOPIEAU, LOUCHE,

Procurations : Vincent MOUNIER à Eric JOURET

Secrétaire de séance : Michel CEYSSON

Absents excusés : M. Vincent MOUNIER

**Création d'un centre de santé à Neyrac-les-Bains,  
Commune de Meyras  
Sollicitation de subvention**

Pour couvrir les dépenses d'installation et de fonctionnement de ce centre de santé, Il est proposé au comité syndical de solliciter un soutien des financeurs tels que l'Etat (dispositif 400 médecins, DETR...), de la Région Auvergne-Rhone-Alpes et du Département de l'Ardèche.

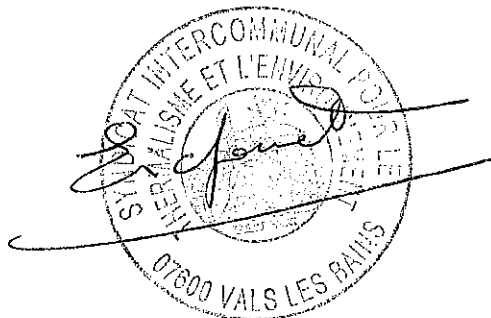
Après en avoir délibéré, le Comité syndical :

- Autorise le Président à déposer des demandes de subvention auprès de l'Etat, de la Région et du Département pour la création du centre de santé de Neyrac les bains, commune de Meyras
- Charge son Président de signer toutes pièces nécessaires.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits*

Pour extrait certifié conforme.

Eric JOURET,  
Président du SITHERE







Envoyé en préfecture le 12/09/2022

Reçu en préfecture le 12/09/2022

Affiché le

07600 Vals

ID : 007-250700762-20220830-30082022\_3-CC

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du COMITE SYNDICAL  
SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LE THERMALISME ET  
L'ENVIRONNEMENT  
07600 VALS LES BAINS

L'an deux mille vingt-deux, le 30 août, le Comité Syndical du SITHERE régulièrement convoqué par courrier en date du 24 août s'est réuni en Mairie de Vals, sous la Présidence de Monsieur JOURET. La séance est ouverte à 18 h 30. Elle est levée à 19 h 30.

Présents : Mmes EL FARKH, LAJOIE, NICOLINI, ROBERT, VENTALON  
M. BONNEFILLE, BRUN, CEYSSON, JOURET, LHOPITEAU, LOUCHE,

Procurations : Vincent MOUNIER à Eric JOURET

Secrétaire de séance : Michel CEYSSON

Absents excusés : M. Vincent MOUNIER

**Projet de réhabilitation des thermes de Saint Laurent les Bains  
Convention financière**

Dans le cadre du projet de réhabilitation des thermes de Saint Laurent les Bains, financé par la Région et l'Etat, il est proposé d'engager une nouvelle tranche de travaux dès cet hiver 2023.

Il est proposé au comité syndical une convention financière pour la contribution du délégataire au financement des travaux qui s'établit sur le montant des travaux réalisés déduction faite des financements et subventions obtenus.

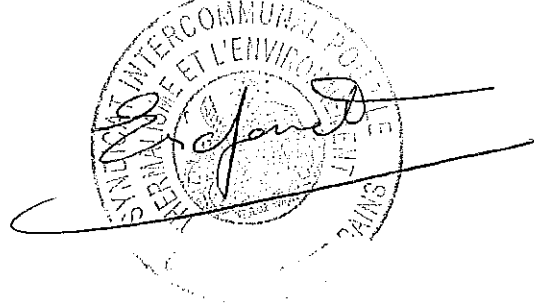
Après en avoir délibéré, le Comité syndical :

- Approuve la mise en place d'une convention financière avec la Chaîne Thermale du Soleil
- Charge son Président de signer ladite convention ainsi que toutes pièces nécessaires à son application

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits*

Pour extrait certifié conforme.

Eric JOURET,  
Président du SITHERE





Envoyé en préfecture le 12/09/2022

Reçu en préfecture le 12/09/2022

Affiché le

07600 Vals  
LE THERMALISME ET L'ENVIRONNEMENT

ID : 007-250700762-20220830-30082022\_12-BF

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du COMITE SYNDICAL  
SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LE THERMALISME ET  
L'ENVIRONNEMENT  
07600 VALS LES BAINS

L'an deux mille vingt-deux, le 30 août, le Comité Syndical du SITHERE régulièrement convoqué par courrier en date du 24 août s'est réuni en Mairie de Vals, sous la Présidence de Monsieur JOURET.

La séance est ouverte à 18 h 30. Elle est levée à 19 h 30.

Présents : *Mmes EL FARKH, LAJOIE, NICOLINI, ROBERT, VENTALON  
M. BONNEFILLE, BRUN, CEYSSON, JOURET, LHOPEAU, LOUCHE,*

*Procurations : Vincent MOUNIER à Eric JOURET*

*Secrétaire de séance : Michel CEYSSON*

*Absents excusés : M. Vincent MOUNIER*

---

**Adoption du référentiel budgétaire et  
comptable M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2023**

La norme comptable M57 permet le suivi budgétaire et comptable d'entités publiques locales variées, appelées à gérer des compétences relevant de plusieurs niveaux (communal, départemental et régional).

Elle est applicable :

- De plein droit, par la loi, aux collectivités territoriales de Guyane, de Martinique, à la collectivité de Corse et aux métropoles.
- Par droit d'option, à toutes les collectivités locales et leurs établissements publics (article 106 III de la loi NOTRe).
- Par convention avec la Cour des Comptes, aux collectivités locales expérimentatrices de la certification des comptes publics locaux (article 110 de la loi NOTRe).

Les principaux apports induits par le passage à la norme budgétaire et comptable M57 sont les suivants :

- Un référentiel porteur de règles budgétaires assouplies, en matière de gestion pluriannuelle des crédits, de fongibilité des crédits et de gestion des dépenses imprévues.
- Un prérequis pour présenter un compte financier unique.
- L'intégration d'innovations comptables pour une amélioration de la qualité des comptes et une meilleure information du lecteur des comptes.

La M57 nécessitera la dématérialisation des actes budgétaires (utilisation de TOTEM, d'Actes Budgétaires et du PES Budget).

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

VU l'avis favorable du trésorier en date du 13 juillet 2022,

**Syndicat Intercommunal pour le Thermalisme et l'Environnement**

7, rue Jean Jaurès - CS 90106 - 07600 Vals-les-Bains

Tél. 04 75 37 63 80 - Site internet : sithere.fr - courriel : sithere@sithere.fr

ADOpte par droit d'option le référentiel budgétaire et comptable M57 à compter du 1er janvier 2023.  
Le budget sera voté par nature avec présentation fonctionnelle comme à l'accoutumé.

PRÉCISE que la norme comptable M57 s'appliquera au budget géré actuellement en M14,

AUTORISE le Président à procéder, à compter du 1er janvier 2023, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections.

AUTORISE le Président à mettre en œuvre toutes les procédures nécessaires à ce changement de nomenclature budgétaire et comptable et à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

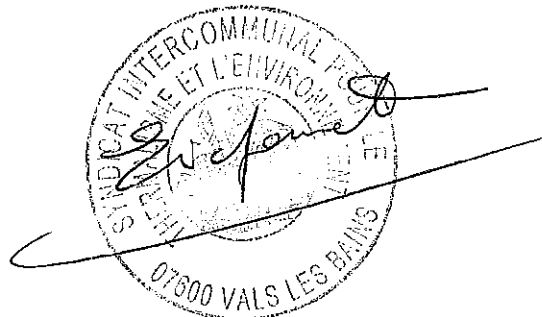
Après en avoir délibéré, le Comité syndical :

- Adopte par droit d'option le référentiel budgétaire et comptable M57 à compter du 01/01/23
- Précise que la norme M57 s'appliquera au budget géré actuellement en M14
- Autorise le Président à procéder, à compter du 1er janvier 2023, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections.
- Autorise le Président à mettre en œuvre toutes les procédures nécessaires à ce changement de nomenclature budgétaire et comptable et à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits*

Pour extrait certifié conforme.

Eric JOURET,  
Président du SITHERE



Envoyé en préfecture le 01/09/2022

Reçu en préfecture le 01/09/2022

Affiché le

ID : 007-250700762-20220830-30082022\_1-BF

Berser  
Levrault

DM 2022

07331818

SITHERE - SITHERE M14

Code INSEE

SITHERE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Comité Syndical

## DECISION MODIFICATIVE N° 1

Nombre de membres en exercice 12  
 Nombre de membres présents 11  
 Nombre de suffrages exprimés 12

VOTES : Contre 0 Pour 12

Date de convocation : 24-08-2022

Objet :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 6236-020 : Catalogues et imprimés	1 300.00 €	
D 6238-020 : Frais divers de publicité		1 300.00 €
D 6257-020 : Réceptions	300.00 €	
D 6262-020 : Frais de télécommunication		300.00 €
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>1 600.00 €</b>	<b>1 600.00 €</b>
D 64114-020 : Personnel tit. - Indemnité inflation		100.00 €
D 6475-020 : Médecine du travail	100.00 €	
<b>TOTAL D 012 : Charges de personnel</b>	<b>100.00 €</b>	<b>100.00 €</b>
D 458110-01 : Mandat Commune MEYRAS		40 000.00 €
<b>TOTAL D 4581 : Investissement sous mandat</b>		<b>40 000.00 €</b>
D 657341-95 : Subv aux communes du GFP		1 000.00 €
D 65888-020 : Autres	1 000.00 €	
<b>TOTAL D 65 : Autres charges gestion courante</b>	<b>1 000.00 €</b>	<b>1 000.00 €</b>
D 66112-01 : ICNE rattachés		6 000.00 €
D 6688-01 : Autres		3 676.83 €
<b>TOTAL D 66 : Charges financières</b>		<b>9 676.83 €</b>
D 673-020 : Titres annulés (exerc. antér.)		3 676.83 €
<b>TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles</b>		<b>3 676.83 €</b>
R 458210-01 : Mandat Commune MEYRAS		40 000.00 €
<b>TOTAL R 4582 : Investissement sous mandat</b>		<b>40 000.00 €</b>
R 7088-020 : Autres produits activité annexe		20 000.00 €
<b>TOTAL R 70 : Produits des services</b>		<b>20 000.00 €</b>
R 74718-95 : Autres		124 000.00 €
R 7472-020 : Subv. région	53 000.00 €	
R 7478-020 : Autres organismes	16 000.00 €	
<b>TOTAL R 74 : Dotations et participations</b>	<b>69 000.00 €</b>	<b>124 000.00 €</b>
R 757-020 : Redev. fermiers, concessionn.	100 323.17 €	
R 7588-020 : Autres prod. div gest <sup>e</sup> courante		35 000.00 €
<b>TOTAL R 75 : Autres produits gestion courante</b>	<b>100 323.17 €</b>	<b>35 000.00 €</b>
R 773-020 : Mandats annulés (exerc. antérieu		3 676.83 €
<b>TOTAL R 77 : Produits exceptionnels</b>		<b>3 676.83 €</b>

Signataires : BONNEFILLE Raymond, BRUN Marc, CESSON Michel, EL FARUKH Marie, JURET Eric,  
 LABIE MARJORIE, LHOPEAU ERIC, LOUCHE Emile, NICOLINI FROUYSE,  
 ROBERT Karine, VENTALON Anne.

Envoyé en préfecture le 01/09/2022

Reçu en préfecture le 01/09/2022

Affiché le

ID : 007-250700762-20220830-30082022-1-BF

Boisier  
Levraut

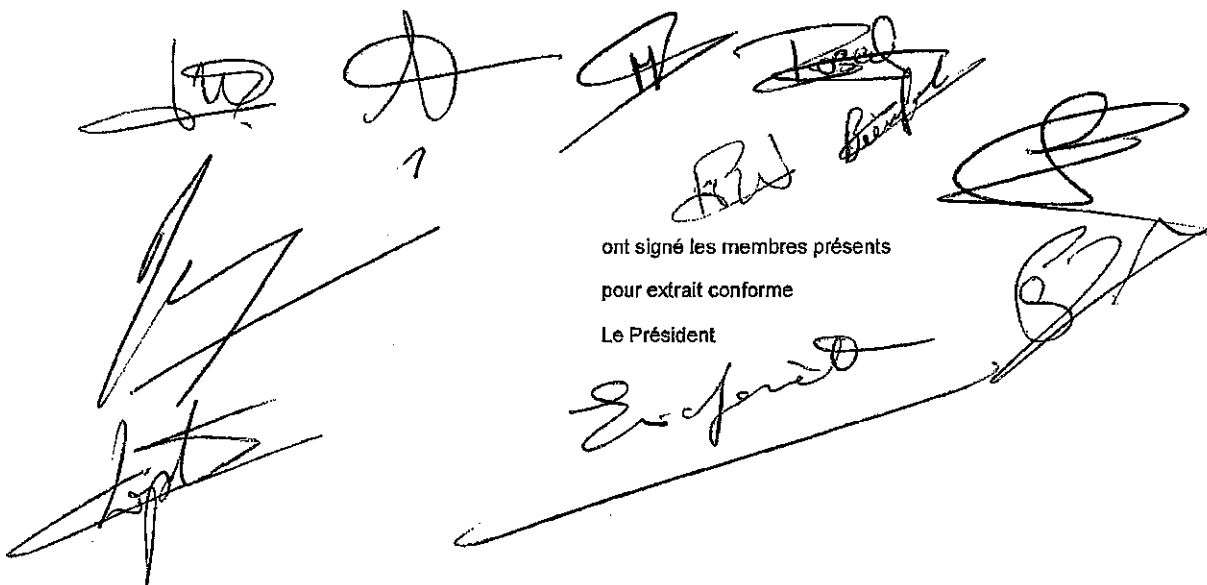
07331818

SITHERE - SITHERE M14

Code INSEE

SITHERE

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Comité Syndical

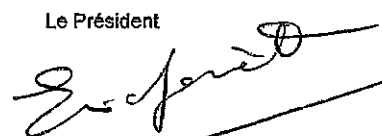


Handwritten signatures of committee members, including a large signature on the left and several smaller ones at the top.

ont signé les membres présents


pour extrait conforme

Le Président



Handwritten signature of the President.



Envoyé en préfecture le 12/09/2022  
Reçu en préfecture le 12/09/2022  
Affiché le   
ID : 007-250700762-20220830-30082022\_2-DE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du COMITE SYNDICAL  
SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LE THERMALISME ET  
L'ENVIRONNEMENT  
07600 VALS LES BAINS

L'an deux mille vingt-deux, le 30 août, le Comité Syndical du SITHERE régulièrement convoqué par courrier en date du 24 août s'est réuni en Mairie de Vals, sous la Présidence de Monsieur JOURET. La séance est ouverte à 18 h 30. Elle est levée à 19 h 30.

*Présents : Mmes EL FARKH, LAJOIE, NICOLINI, ROBERT, VENTALON  
M. BONNEFILLE, BRUN, CEYSSON, JOURET, LHOPITEAU, LOUCHE,*

*Procurations : Vincent MOUNIER à Eric JOURET*

*Secrétaire de séance : Michel CEYSSON*

*Absents excusés : M. Vincent MOUNIER*

---

### Compte rendu des décisions

Le Président donne le compte rendu des décisions prises depuis le précédent Comité Syndical qui sont rappelées ci-après :

2. Signature marché contrôleur technique pour la poursuite de la réhabilitation des thermes et des espaces bien être des thermes de Neyrac les Bains
3. Mise au point et signature du marché pour les travaux de réfection de l'Eglise Saint Etienne de Meyras

Le Comité Syndical prend acte de ce compte rendu.

Eric JOURET,  
Président du SITHERE

